

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Pluies et inondations : Nievre

Question écrite n° 5852

### Texte de la question

M Bernard Bardin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, sur le nonentretien sur le territoire du departement de la Nievre, du lit mineur et des berges de la Loire en amont de Decize et de l'Allier en amont du barrage des Lorrains. De ce fait, des exploitations agricoles riveraines sont de plus en plus frequemment inondees et sont devenues extremement vulnerables du point de vue economique. Il demande un entretien raisonne et surveille du lit mineur et des berges de ces cours d'eau, afin de permettre un meilleur ecoulement qui soit a meme de limiter l'etendue des inondations tout en preservant les sites naturels.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La frequence des inondations des terres riveraines de la basse vallee de l'Allier et de la Loire entre Villerest et Briare est intimement liee a l'evolution morphologique de ces deux cours d'eau. Les etudes hydrauliques realisees dans le cadre du schema d'amenagement des eaux de l'Allier, puis du programme d'amenagement du bassin de la Loire, ont permis de mieux cerner cette evolution qui passe actuellement par une phase d'instabilite du lit en plan et en profondeur. Les extractions de materiaux effectuees dans le lit mineur durant les annees 1960 ont largement contribue a cette instabilite qui se traduit par une accentuation du meandrage et l'abandon d'anciens lits, notamment pour l'Allier. Les erosions et les inondations qui se sont ensuivies ont pu etre localement accentuees par un defaut de curage du lit qui aurait, dans certains cas, permis d'assurer un meilleur ecoulement des crues. Il convient de noter que ce phenomene de divagation, qui touche essentiellement des terres agricoles, ne peut etre globalement maitrise, sauf a canaliser la riviere, ce qui n'est evidemment pas envisageable economiquement et serait en tout etat de cause inacceptable en raison des effets catastrophiques que cela aurait sur le milieu naturel. Il s'agit donc d'intervenir la ou l'evolution du lit et de son etat menace particulierement les activites humaines. Deux types d'intervention sont possibles : des travaux de protection localises contre l'action des eaux qui sont du ressort des riverains mais qui peuvent etre pris en charge et executes par des collectivites territoriales et des travaux de restauration du lit selon un schema d'entretien predetermine. Pour cette seconde categorie de travaux qui sont normalement du ressort de l'Etat, il s'agit de retablir dans certains secteurs sensibles l'ecoulement normal des eaux tout en preservant les zones naturelles interessantes qui ont pu s'y developper. L'execution de ces travaux dans chacun de ces secteurs sera precedee d'une etude precisant la consistance et le mode de realisation des travaux necessaires pour atteindre l'objectif hydraulique. La mise en oeuvre de ce schema debutera en 1989 par l'etablissement de l'avant-projet de travaux de restauration du lit de la Loire entre La Charite-sur-Loire et Bois-Gibault, soit 18 kilometres. Le rythme de realisation des interventions sur la Loire et l'Allier sera bien entendu dependant des moyens budgetaires qui seront mis a la disposition du secretariat d'Etat.

#### Données clés

Auteur : M. Bardin Bernard
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE5852

Numéro de la question : 5852 Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3391